



**RENCONTRE REGIONALE DE LA
SOCIETE CIVILE DU BASSIN DU
CONGO REHAUSSEMENT DES
CONTRIBUTIONS DETERMINEES AU
NIVEAU NATIONAL : ROLE ET
POSITION DES ACTEURS DE LA
BONNE GOUVERNANCE FORESTIERE
ET CLIMATIQUE - RAPPORT**

*9 décembre 2020 – Fleuve Congo hôtel, Kinshasa,
République démocratique du Congo*

José MONKENGO Itela
Ronsard BOIKA Mahambi



Introduction

Le Bassin du Congo possède la deuxième plus grande couverture forestière du monde. Abritant plus de 30 millions de personnes, les forêts du bassin du Congo offrent des moyens de subsistance à quelque 75 millions de personnes qui dépendent des ressources naturelles locales pour leurs besoins essentiels. Les forêts du bassin du Congo fournissent également des services écologiques précieux tels que la régulation du climat, l'approvisionnement en eau douce et la protection des sols aux niveaux local et régional.

La déforestation et la dégradation des forêts ont augmenté ces dernières années dans la sous-région. Les moteurs sous-jacents de la déforestation proviennent souvent de l'exploitation forestière industrielle à grande échelle - en partie illégale. Cependant, la demande internationale pour les produits agricoles tels que l'huile de palme, l'hévéa et le cacao, ainsi que les minéraux, accentuent la pression sur les forêts. Ces activités ont des conséquences multiples notamment sur le climat et les droits des populations locales tributaires des forêts.

En ratifiant l'accord de Paris, les États d'Afrique centrale se sont engagés à mettre en œuvre des plans nationaux spécifiquement destinés à lutter contre le changement climatique¹. Ces plans ou « contributions déterminées au niveau national » (CDN) auront davantage d'impact dans les pays très boisés de cette région s'ils intègrent des objectifs ambitieux de protection des forêts et de gouvernance forestière. En 2020, tous les États devront faire le point sur leur préparation à la mise en œuvre des CDN et pour certains, les mettre à jour.

Aussi, est-il important que les CDN s'appuient sur des initiatives existantes susceptibles de renforcer l'action en faveur du climat telles lesquelles (par exemple, le plan de convergence forestier (PCF) de la Commission des Forêts d'Afrique centrale (COMIFAC), le programme de Réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+), le Plan d'action de l'Union européenne (UE) pour l'application de la législation forestière, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT), la déclaration de New York sur les forêts, la déclaration de Marrakech pour un développement durable du secteur du palmier à huile en Afrique faite par la Tropical Forest Alliance (TFA) 2020 et l'Initiative pour la Forêt d'Afrique centrale (CAFI).

La participation de la société civile œuvrant pour la bonne gouvernance forestière et climatique à l'atteinte des CDN est primordiale afin de permettre des solutions inclusives et ambitieuses en faveur de la protection et de la restauration des forêts et des droits des communautés locales et peuples autochtones de gérer durablement les forêts dont elles dépendent et de jouir pleinement de leurs droits. Pour ce faire, la société civile a appelé de ses vœux un renforcement des échanges et des synergies dans la sous-région afin de permettre une contribution accrue et de qualité réelle de tous les acteurs concernés.

CEDEN et la LICOCO en collaboration avec Fern et Transparency International ont appuyé l'organisation, à Kinshasa le 09 décembre 2020, d'une rencontre régionale de la société civile sur le rehaussement des CDN. Cet événement a rassemblé 40 représentants des organisations clés de la société civile sous régionale (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo) afin de convenir de messages et priorités communes en faveur de la bonne gouvernance forestière et climatique y compris le respect des droits des populations locales tributaires des forêts dans le cadre et de la révision des CDN.

¹ Atyi, Richard & Sonwa, Denis & Guizol, Philippe & Itsoua, Gervais & Fobissie, Kalame & Medjibe, Vincent & Tsanga, Raphael & Mbonayem, Liboum & Awono, Abdon & Essamba, Lydie & Jungers, Quentin & Palla, Florence. (2018). Contributions des pays d'Afrique centrale à la lutte contre le changement climatique : Nécessité urgente d'une coordination intersectorielle. https://www.observatoire-comifac.net/docs/policy_brief/OFAC-Brief-02-fr-web.pdf.

La rencontre a eu comme approche, d'abord, la présentation des notes de chaque pays par leurs représentants désignés, suivi de la présentation des feuilles pays, de la répartition des participants en deux focus groups pour identifier les lacunes de gouvernance, les actions et les recommandations devant combler les insuffisances de gouvernance du processus de la CDN des pays du Bassin du Congo. Enfin, les séances de restitution et compilation des contributions ont abouti à l'élaboration de la note de position de la société civile régionale sur la gouvernance des CDN.

Résultats obtenus

La rencontre régionale de la société civile bien coordonnée est tenue dans les conditions idéales

Les représentants des pays conviés à la rencontre régionale de la société civile sur le rehaussement des CDN étaient présents. Leur participation était efficace, démontrant ainsi leur engagement collectif à influencer le changement dans les processus des CDN dans leurs pays respectifs.

La rencontre était un cadre idéal d'expression de la société civile sur les CDN au moment où les pays de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et de la COMIFAC échangeaient autour des enjeux ayant influence ou incidence sur le plan de convergence forestier (PCF) au niveau politique le plus haut. Parmi ces enjeux figurent les plans ou « contributions déterminées au niveau national » (CDN) qui doivent avoir davantage d'impact dans les pays très boisés de cette région s'ils intègrent des objectifs ambitieux de protection des forêts et de gouvernance forestière.

L'année 2020 étant celle où tous les Etats devront faire le point sur leur préparation à la mise en œuvre des CDN et pour certains, les mettre à jour, la société civile a analysé les enjeux de gouvernance des CDN des pays de la CEAC et de l'espace COMIFAC aboutissant à ce qui suit.

Présentation des notes

Les représentants désignés par la République démocratique du Congo (RDC) et de la République du Congo (RC) présents à la rencontre ont présenté tour à tour les avis des organisations de la société civile de leurs pays respectifs. (Cf. Notes en annexe I).

A l'issue de ces présentations, les intervenants ont répondu à quelques questions de fond devant faciliter le déroulement des travaux des focus groups.

Présentation des feuilles

De même que pour les notes, les représentants désignés de chaque pays ont présenté leurs feuilles de route respectives. (Cf Annexe II.)

Groupes de travail

Les deux groupes de travail constitués ont répondu à la question: quelles approches communes en matière de plaider pour influencer les CDN et permettre la pleine participation de la société civile ? Pour répondre à la même question, l'un des groupes s'est basé sur les contenus des notes et l'autre sur celui des feuilles de route.

De notes de tous les pays de la sous-région CEEAC et de l'espace COMIFAC, il s'est dégagé les constats de déficits de gouvernance en ce qui concerne :

- L'implication et la participation des parties prenantes ;
- La connaissance des CDN par la plupart des parties prenantes
- La redevabilité et la transparence ;
- La synergie de travail entre différents secteurs impliqués
- La prise en compte de la dimension genre.

Les participants à la rencontre ont insisté sur les nombreux risques que font peser les contextes nationaux sur la réussite des CDN.

Ils ont formulé les recommandations suivantes à l'intention de tous les pays de la sous-région CEEAC et de l'espace COMIFAC afin de permettre des solutions inclusives et ambitieuses en faveur de la protection et de la restauration des forêts et des droits des communautés locales et peuples autochtones dans les CDN :

- ✓ La participation et l'inclusion des parties prenantes
 - Impliquer et faire participer toutes les parties prenantes au processus de révision des CDN
 - Renforcer les synergies entre différents secteurs.
 - Renforcer la participation à toutes les étapes du processus.
 - Rendre les informations disponibles.
 - Sensibiliser, informer, renforcer les capacités des parties prenantes dans le processus de révision des CDN en vue d'une participation efficiente et efficace.
- ✓ La prise en compte des droits de l'homme et du genre
 - Prise en compte de l'aspect genre et la reconnaissance des droits des jeunes, les communautés locales, Peuples Autochtones et les femmes.
- ✓ La transparence, l'intégrité et la redevabilité
 - Mettre en place des mécanismes de redevabilité, transparence et d'intégrité.
- ✓ La coordination multisectorielle
 - Encourager la mise en place d'une coordination multisectorielle, représentative sous le leadership d'un organe gouvernemental de préséance.
 - Mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation efficace.

Quant aux feuilles de route, toutes avaient l'objectif principal de permettre aux organisations de la société civile d'influencer les CDN et d'assurer un processus d'information durable des communautés locales, des peuples autochtones et des femmes.

Les participants, se basant sur l'autodétermination des organisations de la société civile de chaque pays, ont jugé utile de se centrer sur l'objectif commun comme moteur de leur stratégie commune de plaider. Il a été demandé à chaque pays de mettre effectivement en œuvre leurs feuilles de route et de garantir leur indépendance vis-à-vis des gouvernements.

Elaboration de la note de position de la société civile régionale sur la gouvernance des CDN

Un groupe de trois personnes était formé pour étoffer le contenu de la déclaration finale. Celle-ci constituant le message précisant les priorités communes en faveur de la bonne gouvernance forestière et climatique y compris le respect des droits des populations locales tributaires des forêts dans le cadre et de la révision des CDN a été enrichie et validée en plénière (Cf Annexe III).

Fait à Kinshasa, le 09 décembre 2020

Les rapporteurs

José MONKENGO Itela

Ronsard BOIKA Mahambi

ANNEXE I : NOTES DE POSITION DES OSC PAYS CEAC/COMIFAC



NOTE DE POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ENVIRONNEMENTALE ET PEUPLES AUTOCHTONES PYGMÉES SUR LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL, LA REDD+ ET LA COP26 DU CLIMAT

Nous, Organisations non gouvernementales, plateformes de la société civile nationale environnementale et PA pygmées, saluons l'organisation du processus de révision de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) entamée par la RDC dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en application de l'Accord de Paris.

Nous encourageons le Gouvernement à poursuivre ses efforts pour parachever les réformes amorcées dans les secteurs forestier, foncier, énergétique, agricole et de l'aménagement du territoire en vue de donner une nette et claire ambition au Document de la CDN.

Considérant que la majeure partie des émissions nationales de gaz à effet de serre (GES) proviennent des secteurs forêt, agriculture, énergie et déchets ;

Vu que la CDN de la RDC s'aligne sur l'engagement volontaire des pays à l'effort de réduction des émissions de GES en vue de contenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C voire 1,5°C ;

Convaincus que l'Accord de Paris, qui entrera bientôt en vigueur avec la validation des CDN comme moyen d'incitation des pays à quantifier leur effort de réduction des émissions et comme moyen d'adaptation aux changements climatiques, améliore le combat contre les changements climatiques ;

Reconnaissant que, mieux exécuté, le mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts (REDD+) en impliquant les communautés locales et les peuples autochtones pourrait aider à conserver et gérer durablement les forêts, ainsi qu'améliorer les stocks de carbone forestier ;

Conscients du rôle fondamental des organisations de la société civile environnementale, des communautés locales et des peuples autochtones, dont la participation est devenue l'une des exigences de la CCNUCC, ainsi que de l'importance d'obtenir le consentement libre, informé et préalable (CLIP) des parties concernées ;

Rappelant que les PA pygmées se retrouvent parmi les groupes vulnérables les plus touchés par les effets du changement climatique et par conséquent, particulièrement concernés par les efforts d'atténuations et d'adaptions ;

Etant donnée la nécessité d'améliorer qualitativement le processus de la CDN dans la perspective de sa mise en œuvre ;

Tenant compte des résultats des consultations des parties prenantes aux niveaux national, provincial et local conduites par l'ONG APEM, ainsi que de ceux de l'étude « Renforcer les engagements. Dans

quelles mesures les CDN peuvent-elles contribuer à la bonne gouvernance des forêts et à la résilience des communautés locales ? » menée par l'ONG CEDEN dans le but de préparer la participation de la RDC à la COP26 qui se tiendra à Glasgow (Angleterre) en 2021 ;

Nous, Organisations non gouvernementales, plateformes de la société civile nationale environnementale et PA pygmées, recommandons ce qui suit :

i) De la gouvernance et des reformes

En ce qui concerne la participation des parties prenantes à la révision et à la mise en œuvre de la CDN

- ✓ Intensifier les campagnes de sensibilisation, d'information et d'implication de toutes les parties prenantes principales;
- ✓ Renforcer les consultations, le dialogue et le partage des données entre les ministères sectoriels (forêts, agriculture, énergie, mines, hydrocarbures, etc.) ;
- ✓ Renforcer les capacités des parties prenantes pour assurer leur participation de manière efficace au processus de la mise en œuvre de la CDN ;

En ce qui concerne la coordination de la CDN au niveau national

- ✓ Assurer le portage du processus par la primature et des aspects techniques par les ministères sectoriels ;
- ✓ Mettre en place un organe inclusif, participatif et représentatif de gestion de la contribution déterminée au niveau national qui prenne en compte tous les secteurs ;
- ✓ Renforcer les mécanismes de redevabilité, transparence et suivi-évaluation devant légitimer la CDN ;
- ✓ Mettre en place des mécanismes à même de contrebalancer et réduire la fragilité des gouvernances forestière, énergétique, foncière, minière, etc. ;
- ✓ Renforcer la représentativité, minimiser les facteurs de rétention de l'information dans les processus liés à la CDN ;
- ✓ Mettre en place une stratégie nationale de sensibilisation, d'information et de formation des parties prenantes, femmes, jeunes, communautés locales et peuples autochtones sur la CDN.
- ✓ Mettre en place une feuille de route pour implémenter la CDN de manière participative et inclusive, en impliquant la société civile et toutes les parties prenantes pertinentes par des tâches et rôles clairement établies.

En rapport avec le genre et intégration de la femme, la reconnaissance des droits des femmes, des peuples autochtones et autres groupes vulnérables défavorisés dans la CDN

- ✓ Favoriser une large participation des femmes dans les processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation de la CDN, sur la base de l'analyse des impacts différenciés des changements climatiques sur les hommes et les femmes ;
- ✓ Renforcer les capacités, favoriser le développement et le transfert de technologies en offrant les mêmes opportunités aux hommes et aux femmes dans les piliers d'atténuation et adaptation, y compris par l'accès à des financements adéquats ;
- ✓ Prévoir dans la politique et la loi sur les changements climatiques des dispositions qui éliminent les discriminations pour faciliter l'accès des femmes et des populations autochtones pygmées aux ressources foncières, écologiques et financières ;
- ✓ Renforcer le mécanisme de reconnaissance des droits des peuples autochtones pygmées dans toutes les phases de la CDN.

Sur l'adaptation aux changements climatiques

- ✓ Renforcer l'équilibre entre adaptation et atténuation, en ajustant l'effort d'atténuation aux coûts de réalisation de la CDN tels que revus à la hausse pour renforcer et transformer les modes de vie en vue de la neutralité carbone à l'horizon 2030 ;
- ✓ Adapter les coûts des efforts de la CDN en prenant pour ancrage le rôle et les besoins réels des communautés locales et des peuples autochtones pygmées ;
- ✓ Promouvoir des projets et programmes d'adaptation qui prennent en compte les besoins sociaux économiques des communautés locales et des peuples autochtones pygmées dans chaque secteur : agriculture, infrastructures, foresterie communautaire, gestion des déchets, énergies, etc.

Sur l'atténuation des effets du changement climatique

- ✓ Renforcer la gouvernance forestière, la lutte contre l'exploitation illégale du bois d'œuvre et autres ressources forestières en tenant compte des études, analyses et outils produits dans la mise en œuvre des différents processus forestiers tels que l'APV-FLEGT, la conservation de la nature, la foresterie communautaire, le mécanisme REDD et d'autres ;
- ✓ Renforcer le leadership politique, technique et financier de la RDC à travers des réformes, l'application des lois et la diplomatie ;
- ✓ Promouvoir la foresterie communautaire comme outil de conservation de la biodiversité et de lutte contre la perte du couvert forestier ;
- ✓ Lever des options claires sur le système économique et écologique de gestion, traitement et de valorisation des déchets ;
- ✓ Accroître et diversifier la production d'énergie renouvelable et durable, accessible à partir des cours d'eau, du vent, solaire, etc. ;
- ✓ Mettre un accent particulier sur l'amélioration de l'habitat écologique, des conditions de vie, et d'un système de production qui soit résilient ;
- ✓ Clarifier les questions de gouvernance des tourbières, de leur inventaire et de connaissance de leurs fonctions socio-économiques, culturelles et écologiques ;
- ✓ Planifier la mise en terme des subventions directes et indirectes aux énergies fossiles (dites « carburant à la pompe » en RDC) à long terme pour réduire l'accroissement de leur courbe d'utilisation, et ainsi favoriser la transition énergétique ;
- ✓ Veiller à ce que les projets de production d'énergie renouvelable profitent à la population rurale, et pas seulement aux villes et aux pays voisins, et à ce qu'ils soient mis en œuvre de manière transparente, sans porter atteinte aux droits des communautés locales et peuples autochtones pygmées.

Sur la mobilisation des financements

- ✓ Élaborer une feuille de route pour la mobilisation des fonds des guichets prévus par la CCNUCC (fonds d'adaptation, fonds d'atténuation, fonds vert, FEM, etc.) ;
- ✓ Mobiliser des moyens de financement internes en vue de soutenir la mise en œuvre des programmes et projets liés à la CDN ;
- ✓ Créer un mécanisme de financement fixant des objectifs collectifs budgétaires au niveau national qui doivent être revus tous les cinq, voire dix ans ;
- ✓ Trouver des sources de financements innovantes et réorienter les subventions vers le financement de recherches sur les énergies renouvelables et propres, ainsi que vers d'autres besoins prioritaires en énergie ;
- ✓ Orienter les investissements respectueux de l'environnement et des droits des communautés locales et aux peuples autochtones pygmées qui renforcent leurs moyens de subsistance ;
- ✓ Privilégier les entités congolaises ayant une expertise et une expérience dans la mise en œuvre de projets d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en lieu et place des seules institutions/organisations intermédiaires étrangères.

Sur la question de MRV (système de mesure, rapportage et vérification)

- ✓ Fiabiliser les données de la fixation du niveau de référence des émissions en RDC sur base d'un inventaire dans tous les secteurs émetteurs de GES ;
- ✓ Mener une nouvelle étude sur les moteurs de déforestation, en s'appuyant sur les recherches et les données les plus récentes pour identifier les facteurs directs et indirects, afin de garantir les prescriptions politiques appropriées ;
- ✓ Mettre en place un système de suivi crédible, participatif mis en œuvre par des acteurs indépendants et locaux issus de la société civile, afin de vérifier que les initiatives visant à atteindre le niveau de réduction des émissions sont en cours et opèrent d'une manière équitable et durable ;
- ✓ Mettre en place et diffuser les techniques innovantes de mesurage, vérification et rapportage dans le cadre de la contribution déterminée au niveau national, en vue de fiabiliser les données.

Sur la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), les solutions climatiques naturelles et autres initiatives de compensation

- ✓ Appliquer les principes du consentement libre, informé et préalable (CLIP) tels que retenu dans le guide opérationnel du CLIP/REDD+ dans le processus REDD+ partout où les programmes sont en exécution ;
- ✓ Mettre en place une stratégie efficiente de capacitation des représentants des peuples autochtones pygmées qui participent aux discussions sur la REDD+ et dans les zones d'exécution de programmes REDD+ en RDC ;
- ✓ Prévoir le financement du développement des communautés locales lors de la phase d'élaboration des programmes de mise en œuvre de la CDN et les initiatives de la REDD+ ;
- ✓ Améliorer le système de sensibilisation, d'information et d'implication, via une communication continue et adaptée destinée aux communautés locales et aux peuples autochtones pygmées dans le cadre de la REDD+ ;
- ✓ Garantir la sécurisation et la valorisation des droits de tenure foncière et forestière des communautés locales et peuples autochtones pygmées comme condition préalable ;
- ✓ Améliorer le système de suivi indépendant des programmes REDD+ en RDC en vue de garantir la bonne gouvernance dans la REDD et le respect des sauvegardes ;
- ✓ Que les principes énoncés dans l'Accord de Paris sur la mise en œuvre de la REDD+ et solutions climatiques naturelles soient clarifiés.

ii) De la Conférence des Parties à la convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique, COP26

Sur l'accord global de Glasgow relatif au climat

- ✓ Que l'accord intègre le transfert et le développement des technologies propres au sein des pays en développement, notamment énergétiques (solaire, hydroélectrique), de l'agroalimentaire, de la construction, etc. ;
- ✓ Que le développement des institutions scientifiques nationales et locales soit assuré, ainsi que le renforcement de leurs capacités, notamment à travers des accords de bourses au bénéfice des chercheurs, de la société civile, des communautés locales et des peuples autochtones pygmées, des femmes, des jeunes et des experts nationaux des pays du sud ;
- ✓ Dans la perspective de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur la REDD, qu'un financement spécial et conséquent soit dédié aux bassins forestiers majeurs de la planète en vue d'encourager leur préservation ;
- ✓ Qu'un mécanisme de financement pour le soutien aux CDN des pays en développement soit mis en place ;
- ✓ Que soit intégré officiellement dans les mécanismes de financement un quota d'un pourcentage raisonnable destiné au financement des activités de la société civile environnementale et des peuples autochtones pygmées.

Liste des organisations signataires :

ADEV, APEM, BVGRN, CAGDFT, CAMV, CEDEN, CERN/CENCO, CFLEDD, CIDB, CODELT, DGPA, DYGED, ECC/CJPSC, FACID, FENEV, FSEDD, GTF, GASHE, IGED, IRDAC, LICOCO, OCEAN, OGF, RCEN, REPALEF, Réseau CREF, RRN.



NOTE DE CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ENVIRONNEMENTALE DE LA RDC SUR LA RÉVISION DE LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN)

Introduction

Dans le cadre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la COP21 ayant abouti à l'Accord de Paris, ratifiée par la RDC en 2016. Ledit Accord stipule en son article 3 que « à titre de Contributions Déterminées au niveau National (CDN) à la riposte mondiale aux changements climatiques, il incombe à toutes les Parties d'engager et de communiquer des efforts ambitieux... ». Ce qui encourage chaque pays à soumettre une contribution déterminée au niveau national (CDN) qui définit les objectifs nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. La contribution déterminée au niveau national, un pilier des objectifs de l'Accord de Paris, est la contribution à l'action climatique mondiale présentée par chaque pays tous les cinq ans.

La République Démocratique du Congo, après avoir soumis en 2015 sa CDN initiale ayant pris en compte les secteurs de forêts, agriculture et énergie, une CDN révisée et plus ambitieuse sera soumise en décembre 2020, en prévision de la COP 26 de la CCNUCC prévue à Glasgow en 2021. Dans sa CDN révisée, la RDC réitère ses ambitions à réduire ses émissions de plus de 20% d'ici 2030, en fonction des financements internationaux et éventuellement propres. La majorité des émissions à réduire proviendra de secteurs forêt, agriculture, énergie, déchet.

La CDN de la RDC s'aligne sur l'engagement volontaire des pays à l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre en vue du maintien de température mondiale à 2°C voire 1,5°C, l'engagement vers un avenir zéro émissions carbone, l'augmentation de la résilience du secteur agricole et des systèmes énergétiques, la préservation des ressources naturelles (ressources en eau, biodiversité, gestion des sols) et l'amélioration de la gestion des phénomènes climatiques extrêmes ainsi que l'établissement d'un environnement juridique, politique et institutionnel propice à la baisse des émissions de CO₂. Ces engagements sont des grands enjeux pour la RDC concernant son Action climatique visant le développement national résilient et bas carbone dans le contexte des stratégies climatiques définies par les États dans le cadre de l'Accord de Paris. (*Remarque : Insérer les sources des données fournies sur les bas de pages*).

Cependant, les grands défis concernent la prise en compte de la planification en matière des changements climatiques au niveau tant national, provincial que local, la mise en place d'un cadre de concertation et de coordination intersectorielle, la mobilisation et implication du secteur privé et autres partenaires en vue de lever des investissements supplémentaires (additionnels), le développement du système national de Mesure, Notification et Vérification – MRV (rendre compte des efforts de réduction des émissions

de GES) et la mise en place d'un mécanisme d'information et sensibilisation de différentes couches de la communauté nationale sur les enjeux et opportunités de l'action climatique.

Dans l'optique de la révision de la CDN, la présente note de contribution vise à donner l'opportunité à la société civile environnementale d'apporter ses avis et considérations pour l'amélioration à la fois du processus d'élaboration de la CDN et du contenu de cette dernière.

De ce qui précède, la présente note de contribution s'articule autour des points majeurs relevant des préoccupations thématiques suivantes :

1. Gouvernance et réformes
2. Forêts
3. Agriculture
4. Energies
5. Protection littorale
6. Déchets

I. Gouvernance et réformes

Les priorités de la Gouvernance en rapport avec la révision de la CDN pour la société civile environnementale se résument comme suit :

Au niveau national:

- Mettre en place un *Comité National de pilotage* représentatif de toutes les parties prenantes à l'élaboration de la CDN ;
- Accélérer la mise en place du *Comité technique de coordination de la CDN* de manière participative, représentative et inclusive ;
- Consacrer le fonctionnement et la gouvernance des deux organes pour qu'ils soient portés par un Décret du Premier Ministre, avec le leadership technique du Ministère ayant une contribution majeure dans l'atteinte des objectifs de réduction ;
- Promouvoir la régularité du suivi et de l'évaluation de la CDN par les entités spécialisées crédibles ;
- Faire une déclinaison des organes de la CDN au niveau provincial et local ;
- Tenir compte de la transparence, la redevabilité, l'inclusivité (gender, femmes, jeunes, PA, autres groupes vulnérables défavorisés), l'équité, la concertation permanente, l'échange entre parties prenantes et la recherche de consensus comme *principes de gouvernance de la CDN*.
- Renforcer les dispositifs de consultation, de sensibilisation et de communication
- Responsabiliser les parties prenantes dont la Société Civile et le Secteur privé à tous les niveaux dans le processus de la consultation et de la sensibilisation, en maintenant leur autonomie de se choisir leurs représentants et les modes de leur participation au processus;
- Développer les outils et mécanisme permanent d'information des administrations sectorielles et des communautés locales et des peuples autochtones sur le processus de CDN en des termes accessibles.
- Identification des secteurs émetteurs ou potentiellement émetteurs oubliés dans la CDN ;
- *Mettre en exergue le secteur transport et infrastructures.*
- Menez les études pilotes sur des questions techniques, les impacts sociaux économiques de la CDN sur la vie des CL/PA, etc. faire des synergies intersectorielles entre chercheurs et assurer une meilleure mobilisation des composantes de la société civile et du secteur privé.
- La participation de la société civile à travers les projets de réduction des émissions et gestion des déchets sur toute l'étendue de la République ;
- Partager les données entre les différents secteurs concernés par la CDN (fait et chiffre)

Aux niveaux provincial et local : *mutatis mutandis*

1. La reconnaissance des droits et des contributions de la femme, des peuples autochtones et autres groupes vulnérables défavorisés.

Pour que la CDN révisée de la RDC soit réellement ambitieuse, elle doit, contrairement, à celle de 2015 tenir compte de l'implication des femmes, et de leur rôle significatif dans la société Congolaise et qui s'activent en milieu aussi bien rural qu'urbain dans les secteurs d'activités économiques variées. La femme joue aussi un rôle dans le ménage qui constitue l'une de grandes sources de production des déchets.

- La CDN doit être assorties des engagements sexo-spécifiques clairs et mesurables, impliquant qualitativement la femme rurale, des centres extra coutumiers, péri-urbains et urbains, en terme de responsabilité et de recevabilité, de la construction du leadership féminin en matières d'adaptation et d'atténuation aux changements climatiques liées à des réformes sectorielles ;
- Elaborer un plan d'implication de la femme, PA et jeunes, avec des mécanismes de vulgarisation et suivi prenant en compte tous les groupes vulnérables défavorisés dans la mise en œuvre de la CDN.

En outre, la CDN révisée de la RDC sera encore plus ambitieuse, représentative et inclusive en :

- Favorisant l'implication effective des Peuples Autochtones, notamment en valorisant leurs capacités à contribuer à l'atténuation des effets du changement climatique ;
- Promouvant « une justice environnementale » et « l'équité » dans la répartition des efforts de lutte contre le changement climatique prenant en compte les contributions concrètes des peuples autochtones, basés sur les paramètres de mesure suivants :
 - o la responsabilité historique des acteurs
 - o le potentiel d'atténuation
 - o les émissions par habitant
 - o les capacités (par exemple : PIB/habitant), etc.

Il en est de même pour les jeunes et autres groupes vulnérables défavorisés.

La Politique et la loi sur le changement climatique doivent être élaborées et adoptées en conformité avec toutes les réformes en cours

2. Mécanismes de mobilisation de financement

- Mettre en place un mécanisme des financements internes qui permet à la RDC d'exercer sa souveraineté à travers une mobilisation et une diversification des Fonds à l'instar de divers fonds existants tels que : le budget national, le Fonds d'intervention pour l'environnement, le Fonds Forestier National, etc. ou des taxes pour financer une partie ou la totalité de son action climatique ;
- Les partenaires techniques et financier de la RDC devront augmenter leurs appuis à travers les financements des différents projets et programmes contenus dans les CDN; Appuyer la société civile environnementale regroupée au sein du GTCRR, pour une meilleure implication et participation dans le processus de révision de la CDN et de sa mise en œuvre ;

3. Mécanisme de suivi de la CDN

- Elaborer un plan de suivi et évaluation de la CDN ;
- Vulgariser les outils de suivi et évaluation de la CDN

- Appuyer la société civile environnementale dans la mise en œuvre des activités de l'observation indépendante de la CDN par;
- Opérationnaliser l'OI REDD, le MRV national et Communautaire dans les PIREDD et ailleurs;
- Rendre les systèmes de suivi existants opérationnels et performants: Système National de suivi Forestier (SNSF), Système National de Suivi forestier par satellite (Terra Congo), Suivi des événements majeurs de la déforestation (Alerte Glad), les inventaires forestiers nationaux, les inventaires des gaz à effet de serre, le Standard National REDD, l'Observatoire Nationale de l'Aménagement du Territoire (ONAT);

II. Forêts

Les grandes étendues des forêts du pays contribuent à l'atténuation du changement climatique. Le code forestier, la Loi portant Principes fondamentaux sur l'environnement, la Stratégie nationale-cadre REDD+, le plan d'investissement REDD+, la loi sur la conservation de la nature sont des atouts qui valorisent le rôle des forêts dans la lutte contre le changement climatique.

Cependant, la gouvernance du secteur forêt se heurte à plusieurs difficultés dont le manque de politique forestière et l'inadaptation de la loi forestière par rapport aux enjeux du changement climatique, la faible sanction des cas d'illégalité avérés et bien documentés par l'observation forestière mandatée qui accentuent l'illégalité. Le manque d'aboutissement des négociations d'un Accord de Partenariat Volontaire avec l'Union Européenne pour limiter l'illégalité et promouvoir l'application des lois en rapport avec les forêts constitue un facteur limitant de la gouvernance, et consacre la perte de rentrées financières au profit de l'Etat et défavorisent les communautés forestières. Accélérer la mise en œuvre du programme de Gestion Durable des Forêts (PGDF).

Objectifs Spécifiques d'atténuation pour les forêts

- 1. Afforestation, Reforestation et préservation du couvert forestier ;**
 - L'intégration de tous les programmes, projets et initiatives REDD+ dans la CDN ;
 - Le développement du mécanisme REDD+ communautaire et la foresterie communautaire (du genre plan vivo).
 - Le développement du registre des programmes et projets CDN au modèle du registre des programmes et projets REDD+.
- 2. Gestion durable de l'exploitation de bois d'œuvre**
 - L'exploitation durable de l'exploitation de bois d'œuvre
 - Lutter contre l'exploitation illégale des bois ;
 - Accélérer et finaliser les négociations de l'APV/FLEGT et la mise en œuvre d'autres initiatives de transparence en y intégrant le secteur forêt ;
 - S'appuyer sur les outils efficaces de gouvernance des ressources existants et les réformes en cours : foncier, forestier, aménagement du territoire, agriculture, énergie...
 - Rendre fonctionnel les entités de gouvernance forestière existant (Conseils Consultatifs national et provinciaux, Cadastre forestier, etc.)
- 3. Gestion durable et réhabilitation de l'exploitation minière et pétrolière**
 - Renforcer les mesures d'atténuation des impacts de l'exploitation minière et des hydrocarbures par les politiques et réglementations de l'exploitation sobre en carbone et moins impactant;
 - Renforcer le mécanisme de suivi de la société civile (OI);
 - Renforcer le rôle des CL et PA dans le processus décisionnel relatif à l'exploitation des ressources minérale et hydrocarbure.
- 4. Lutte contre les feux de brousse**

- Renforcer la sensibilisation des CL et PA sur la lutte contre les feux de brousses et des forêts ainsi que la dégradation des terres ;
- Appliquer les dispositions légales en matière de lutte contre les feux de brousse et des forêts et la dégradation de la biodiversité du sol.

Objectifs Spécifiques d'adaptation pour les forêts

1. Conservation de la diversité biologique (CDB)

- La conservation de la diversité biologique (CDB) doit passer par le respect de la loi sur l'environnement et l'utilisation durable des ressources naturelles en mettant l'homme au centre du développement intégral et intégré.
- Prendre en compte les zones de tourbière, les protéger en respectant la convention RAMSAR et mettant en place leurs organes de gestion à tous les niveaux (UGT), etc.

2. Protection des écosystèmes forestiers et gestion durable des terres (GDT)

- Protéger les droits fonciers et les savoirs traditionnels des communautés locales et des peuples autochtones sur la protection des écosystèmes forestiers et la gestion durable des terres.

III. Agriculture

Le Plan National de Développement Stratégique (PNSD), le Plan d'Investissement Agricole, le Plan Provincial d'Investissement Agricole, le Programme National de Développement Agricole, le Processus d'actualisation du Plan de Développement Provincial (PDP), le Code de l'eau et la Stratégie nationale-cadre REDD+ et plan d'investissement REDD+ sont autant d'atouts d'une agriculture durable. L'absence de la politique agricole est un handicap énorme pour l'atteinte des objectifs climatiques du pays. Ce qui justifie plusieurs dérives qui caractérisent les orientations des programmes et projets du secteur de l'agriculture mis en œuvre.

Objectifs Spécifiques d'atténuation pour l'agriculture

Le renforcement de l'agriculture vivrière à petite échelle, l'agriculture intensive et l'élevage qui constituent les principales options prévues pour atténuer les impacts du secteur agricole sur le climat.

1. Sédentarisation de l'agriculture

- Développer un référentiel technique de base accompagné du paquet technologique approprié appuyé par une vulgarisation efficace et l'accompagnement de l'agriculteur (foret et savane) ;
- Appliquer les dispositions légales en matière des feux de brousse.

2. Développement de l'agriculture intensive et de l'agro-industrie

- Relance des cultures de rente avec la participation active des communautés ;
- Appuyer l'agriculture familiale en favorisant la diversification des cultures et la promotion des paquets technologiques adaptés ;
- Le développement de l'agro-industrie doit respecter le consentement libre informé et préalable (CLIP) et les droits humains des communautés riveraines (CL et PA), notamment en les impliquant hautement dans les institutions de prise de décision;
- L'agro-industrie doit développer des options respectueuses du climat, mettre en place des indicateurs climatiques mesurables et prévoir des mécanismes des compensations équitables en cas de délocalisation des CL et PA ou d'utilisation des produits polluants.

Objectifs Spécifiques d'adaptation pour l'agriculture

Il convient de rappeler que ces objectifs qui touchent la croissance économique résiliente du secteur agricole et le Plan National d'Investissement Agricole de la RDC, l'intégration de la résilience face au changement climatique dans les stratégies de développement et la planification du risque climatique ainsi que le Système intégré d'alerte précoce sur le climat à la disposition de l'agriculture demandent :

- L'accompagnement conséquent des communautés dans le développement d'initiatives d'adaptation active et d'évitement ;
- La vulgarisation et appui aux communautés dans le développement des systèmes et initiatives d'adaptation en liens avec les différentes conventions relatives à la préservation de la biodiversité et protection des écosystèmes forestiers ;
- L'accompagnement des paysans dans le développement des pratiques agro-écologiques durables adaptées au contexte local, y compris le transfert des technologies appropriées.

IV. Énergie

La RDC dispose d'abondantes ressources hydroélectriques réparties sur le territoire. Une partie de ce potentiel se situe à proximité des industries extractives et des centres de population. Le potentiel technique hydrologique de la RDC est estimé à environ 100 GW, dont 70 GW ont déjà été spécifiquement localisés. La majeure partie de ce potentiel (64 GW) est concentrée dans la province du Kongo Central. Le potentiel éolien et photovoltaïque de la RDC est aussi énorme. La RDC dispose de ressources hydroélectriques uniques qui ont le potentiel de fournir un important volume d'énergie renouvelable flexible et compétitive.

La Réduction des émissions des GES via un programme intégré de développement rural inclusif en milieu rural et péri-urbain (Hydro électrification, sédentarisation agricole et de l'habitat, etc.), le Programme de rationalisation et gestion durable de l'utilisation du bois de chauffe doivent refléter la Stratégie de l'énergie pour tous (SE4All), la Loi sur l'électricité, la Stratégie-cadre REDD+ et plan d'investissement REDD+ et la loi sur l'Eau. Toutefois, leur développement a été limité jusqu'à présent et extrêmement lent. L'accès à l'électricité et à l'eau potable de sa population est extrêmement faible et les coupures intempestives récurrentes ne permettent pas encore à la RDC de lever ce défi. Ce qui renvoie la population à recourir au bois énergie, faute d'autres sources d'énergie.

Objectifs Spécifiques d'atténuation pour l'énergie

Réduction de la consommation du Bois-énergie et facilitation de l'accès à l'électricité

1. La mise en place de l'hydro électrification rurale

- Les projets d'électrification, dont Inga 3, devraient être conçus de sorte à satisfaire avant tout les besoins urgents en électricité de ménages ruraux, péri urbains et urbains de la RDC, et pas seulement comme un projet visant à générer des revenus à l'exportation qui se traduirait par un plus grand nombre de risques à atténuer, dont les problèmes de gouvernance liés à la gestion des revenus.

2. Les plantations industrielles - Bois-énergie

- Les programmes et les projets doivent éviter l'empiétement de droits fonciers des populations locales et l'accaparement des terres ;
- Ils doivent assurer la rationalisation de la production et de l'utilisation du bois-énergie et la promotion des énergies propres ainsi que les éléments prévus dans la Lettre d'intention CAFI à son jalon sur le bois énergie durable.

3. La promotion des foyers améliorés & amélioration de la carbonisation

- Prendre des mesures réglementaires efficaces afin d'atténuer les impacts de la carbonisation sur les forêts ;
- Opter pour les foyers améliorés et les braises aux coûts accessibles aux ménages pauvres en milieu rural et en ville.

Développement de transport urbain et interurbain

La République Démocratique du Congo considère que le développement du transport urbain et interurbain doit passer par l'amélioration, à la fois, du transport rural et du transport urbain.

Le souci de développement et d'augmentation des flottes maritimes et aériennes ainsi que des véhicules augmentera sensiblement le taux des émissions lié au transport. De même, les besoins ménagers et le souci de la modernité élèveront la courbe des émissions des ménages.

Le secteur des transports est appelé à mettre en place des cadres législatifs, politiques et programmatiques qui encadrent la réduction des émissions issues du transport.

Objectifs Spécifiques d'adaptation pour l'Énergie et le Transport

Amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement des eaux usées et gestion durable des déchets

- Renforcer les capacités opérationnelles des cadres de concertation et de pilotage interministériel (la «Commission Nationale de l'Énergie (CNE)» et la «Cellule d'Appui Technique à l'Énergie (CATE)») pour assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre globales du développement énergétique du pays ;
- Mettre en place un système national de la gestion, traitement et valorisation des déchets et opérationnaliser son suivi.

Amélioration de l'accès à la communication (voiries et TIC) et désenclavement des zones vulnérables au changement climatique

- Mettre en place un système urbain national de la gestion du transport et de suivi des émissions de ce secteur.

Amélioration de l'accès à la santé des populations pauvres vulnérables au changement climatique

- Tisser davantage les liens de causalité entre la santé, la déforestation, la détérioration de l'environnement et le changement climatique;
- Programmer les actions interministérielles pro-pauvres d'accès des populations vulnérables aux systèmes de santé.
- Pourvoir un mécanisme financier appuyant la recherche sur les zoonoses et autres maladies liées à la détérioration de l'environnement et aux changements climatiques (Covid-19, Ebola, cholera, etc.).

V. Protection du littoral

Lutte contre l'érosion côtière : Réhabilitation et aménagement côtière

- Mettre en place la politique et un système national de suivi de la gestion de l'érosion côtière ; suivi de la dégradation des écosystèmes de Mangrove ;
- Sensibilisation des communautés riveraines sur la lutte contre les érosions côtières

Renforcement du système d'alerte précoce des zones littorales et renforcement des capacités

- Renforcer le système d'alerte précoce des zones littorales;
- Renforcer les capacités des communautés urbaines et rurales sur la gestion des littorales.

Appui aux activités génératrices de revenu

- Les projets économiques dédiés à générer des revenus doivent répondre aux besoins réels à l'origine de la détérioration des littorales et des zones écologiques sensibles.

VI. Déchets

Objectifs Spécifiques d'atténuation pour les déchets

Valorisation des déchets et sous-produits de l'élevage sous forme de biogaz et de fertilisants naturels

- Programmer des actions allant de la sensibilisation à la mise en place des unités de valorisation des déchets de l'élevage au sein des entreprises;
- Renforcer les capacités des éleveurs familiaux à valoriser les déchets et sous-produits de l'élevage ;

Amélioration de l'accès aux services de gestion des déchets de 28% de la population nationale et de 63% des populations des cinq provinces

- Elaboration de la politique et de la loi sur la gestion, traitement et valorisation des déchets ;
- L'accent devra être mis sur la création d'emplois pour la femme et le jeune et la sécurisation sanitaire de la population.

Fait à Kinshasa, le 28 novembre 2020

Organisations et réseaux membres du GTCRR et confessions religieuses signataires:

ADEV, APEM, BVGRN, CAGDFT, CAMV, CEDEN, CERN/CENCO, CFLEDD, CIDB, CODELT, DGPA, DYGED, ECC/CJPSC, FACID, FENEV, FSEDD, GTF, GASHE, IGED, IRDAC, LICOCO, OCEAN, OGF, RCEN, REPALEF, Réseau CREF, RRN.

Version définitive enrichie de Décembre 2020

ANNEXE II : FEUILLES DE ROUTE DES OSC PAYS CEAC/COMIFAC

Les feuilles de route sont publiées sur la plateforme <https://loggingoff.info/?lang=fr>.

ANNEXE III : NOTE DE POSITION/DECLARATION FINALE DES OSC PAYS CEEAC/COMIFAC

Déclaration de la rencontre de la société civile du bassin du Congo sur le rehaussement des contributions Déterminées au niveau national : rôle et position des acteurs de la bonne gouvernance forestière et climatique

Déclaration

L'an 2020, le 09 décembre les représentants de la société civile du bassin du Congo se sont réunis à Kinshasa lors de la 8^e réunion du Conseil Directeur du Partenariat des forêts du Bassin du Congo (PFBC).

Cette réunion a été organisée par CEDEN et la LICOCO en collaboration avec Fern et Transparency International. Elle rassemblait des organisations clés de la société civile sous régionale (Cameroun, Gabon, République centrafricaine, République démocratique du Congo et République du Congo). L'atelier avait pour objectif de convenir de messages et priorités communes en faveur de la bonne gouvernance forestière et climatique y compris le respect des droits des populations locales tributaires des forêts dans le cadre et de la révision des CDN.

Les pays du Bassin du Congo sont officiellement engagés dans la CDN depuis 2015. Ils ont tous proposé une contribution déterminée sur le plan national (CPDN). Cependant on constate que les documents avaient été élaborés à des fins politiques échappant ainsi aux exigences techniques et sociales. On note des déficits de gouvernance en ce qui concerne :

- L'implication et la participation des parties prenantes.
- La connaissance des CDN par la plupart des parties prenantes.
- La redevabilité et la transparence.
- La synergie de travail entre différents secteurs impliqués.
- La prise en compte de la dimension genre.

Toutefois les participants à l'atelier insistent sur les nombreux risques que font peser les contextes nationaux sur la réussite des CDN.

Eu égard à ce qui précède, les participants recommandent :

- **La participation et l'inclusion des parties prenantes**
 - Impliquer et faire participer toutes les parties prenantes au processus de révision des CDN.
 - Renforcer les synergies entre différents secteurs.
 - Renforcer la participation à toutes les étapes du processus.
 - Rendre les informations disponibles.
 - Sensibiliser, informer, renforcer les capacités des parties prenantes dans le processus de révision des CDN en vue d'une participation efficiente et efficace.
- **La prise en compte des droits de l'homme et du genre**
 - Prise en compte de l'aspect genre et la reconnaissance des droits des jeunes, les communautés locales, PA et femmes.
- **La transparence, l'intégrité et la redevabilité**
 - Mettre en place des mécanismes de redevabilité, transparence et d'intégrité.
- **La coordination multisectorielle**

- Encourager la mise en place d'une coordination multisectorielle, représentative sous le leadership d'un organe gouvernemental de préséance.
- Mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation efficace.

Fait à Kinshasa, le 9 décembre 2020

Les participants